



Aide à domicile SAAD

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

☐ Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

☐ Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

☐ 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

- ☐ 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
- ☐ 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)
- ☐ Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation :

- ☐ Jugement de tutelle ou de curatelle
- ☐ Notification d'attribution et justificatif du versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés
- ☐ Notification d'attribution et justificatif de versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
- ☐ Notification d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap volet 'aides humaines'
- ☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension d'invalidité (2ème ou 3ème catégorie)
- ☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une pension de veuf(ve) invalide
- ☐ Notification d'attribution et justificatif de versement d'une rente d'accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%
- ☐ Titre de pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils ou militaires
- ☐ Titre d'attribution et justificatif de versement d'une rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Selon votre situation, vos charges :

- ☐ Dernière quittance de loyer à votre nom
- ☐ Relevé des charges de copropriété pour le dernier trimestre

Vos ressources :

- ☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...

- ☐ Biens immobiliers : avis de taxe(s) foncière(s)
- ☐ Biens mobiliers : attestation(s) bancaire(s) sur la valeur du capital placé (actions livrets, autres...)